



LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST
AVIS DE SESSION PORTES OUVERTES ET RÉUNION
PUBLIQUE

Plan d'amélioration communautaire Logement
(PAC Logement)

SOYEZ AVISÉS que la Ville de Hearst tiendra une session portes ouvertes pour présenter son projet de *Plan d'amélioration communautaire Logement*. L'objectif de cette session de donner au public l'occasion d'examiner l'ébauche du document, de poser des questions et de soumettre des commentaires sur le *PAC Logement* proposé.

SESSION PORTES OUVERTES **DATE :** **Le mardi 2 avril 2024**
HEURE : **19 h**
ENDROIT : Centre d'accueil Gilles-Gagnon
523, route 11 Est, Hearst, ON P0L1N0

SOYEZ AVISÉS que, conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990*, tel que modifié, le Conseil de la Corporation de la Ville de Hearst tiendra une réunion publique dans le but de discuter et d'obtenir des commentaires sur l'ébauche du *Plan d'amélioration communautaire Logement* et sur les mesures incitatives proposées dans le plan.

RÉUNION PUBLIQUE **DATE :** **Le mardi 9 avril 2024**
HEURE : **19 h**
ENDROIT : Salle du Conseil, Hôtel de Ville de Hearst
925, rue Alexandra, Hearst, ON P0L 1N0

LES BUTS ET EFFETS du *Plan d'amélioration communautaire Logement* proposé sont de stimuler le développement d'unités de logement, d'examiner les défis, les opportunités et les obstacles associés au développement de l'offre du logement, ainsi que d'avoir une meilleure connaissance des écarts du logement et de la main-d'œuvre et des solutions pour y remédier.

TOUTE PERSONNE peut assister à la réunion publique et/ou faire une représentation orale ou écrite pour appuyer ou s'opposer au plan proposé ci-haut. Dans l'éventualité où vous ne pouvez assister à la réunion et que vous souhaitez soumettre vos commentaires par écrit, veuillez-vous assurer que ceux-ci soient livrés au bureau du greffier à l'adresse ici-bas avant la date de la réunion.

SI UNE PERSONNE OU UN CORPS PUBLIC aurait autrement la capacité de faire appel de la décision de la Ville de Hearst auprès du Tribunal d'appel de l'Ontario, mais que la personne ou le corps public ne présente pas de soumission orale lors d'une réunion publique ou ne soumet pas de soumission écrite à la Ville de Hearst avant l'adoption du *Plan d'amélioration communautaire Logement*, la personne ou le corps public n'a pas le droit de faire appel de la décision.

SI UNE PERSONNE OU UN CORPS PUBLIC ne présente pas de soumission orale à une rencontre publique ou ne fait pas de commentaire écrit à la Ville de Hearst avant l'adoption du *Plan d'amélioration communautaire Logement* proposé, la personne ou le corps public ne peut être ajouté comme partie à l'audience d'un appel devant le Tribunal de l'Ontario, à moins que, de l'avis du Tribunal, il existe des motifs raisonnables pour ajouter la personne ou le corps public comme partie.

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ de la décision de la Ville de Hearst concernant le *Plan d'amélioration communautaire Logement* proposé, vous devez en faire la demande écrite au service de développement économique de la Ville de Hearst, 523, route 11 Est, Hearst, ON P0L 1N0.

DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES et des copies de l'ébauche du *Plan d'amélioration communautaire Logement* sont disponibles au bureau du service de développement économique de la Ville de Hearst : 523, route 11 Est, Hearst, ON P0L 1N0, et sur le site web de la Ville au www.hearst.ca.

Daté dans la Ville de Hearst ce 20^e jour du mois de mars 2024

Janine Lecours, greffier
La Corporation de la Ville de Hearst
925, rue Alexandra, S.P. 5000
Hearst ON P0L 1N0
jlecours@hearst.ca